

Conseil Municipal jeudi 3 septembre 2020

Compte Rendu

Le Conseil Municipal de Saint Clair du Rhône s'est réuni le jeudi 3 septembre 2020, à 20 heures en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Olivier MERLIN, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 27

Date de convocation du Conseil Municipal : mardi 26 aout 2020

22 conseillers municipaux sont présents

4 conseillers municipaux sont excusés avec pouvoir :

- Madame Isabelle MARRET donne pouvoir à Madame Fabienne BOISTON
- Monsieur Paul SCAFI donne pouvoir à Monsieur Alain DEJEROME
- Madame Françoise EYMARD donne pouvoir à Monsieur Jean MURRUNI
- Monsieur Michel DUSSERT donne pouvoir à Sandrine LECOUTRE

1 conseillère municipale est absente :

Madame FURFARO Lucienne.

Madame Fabienne BOISTON est désignée en qualité de secrétaire de séance, par le conseil municipal.

Monsieur le Maire met aux voix le compte rendu du Conseil Municipal du 3 aout 2020 qui est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire ouvre la séance et propose d'aborder l'ordre du jour.

Le Conseil Municipal délibère sur les dossiers suivants :
--

1. Désignation des représentants au sein du CCAS et au sein de l'action sociale de la Commune.
2. Informations sur les grands projets.

Questions diverses.

1 - Désignation des représentants au sein du CCAS et au sein de l'action sociale de la Commune.

DESIGNATION DES REPRESENTANTS AU SEIN DU CCAS.

Monsieur le Maire indique que le C.C.A.S est administré par un conseil d'administration présidé par le Maire ou un(e) vice-Président(e).

Il indique qu'il convient de fixer le nombre de membres élus et nommés dans une proportion de 8 à 16 membres maximum.

Il propose de fixer le nombre de membres du conseil d'administration du C.C.A.S. à 14.

La liste des personnes suivantes est proposée pour siéger dans cette instance :

Membres du Conseil Municipal :

-Françoise EYMARD
-Sandrine LECOUTRE
-Lucienne FURFARO
-Isabelle JURY
-Martine QUAY
-Josiane VO
-Rosalie MOUSSET

Membres bénévoles :

-Anne Marie DURIN (Les Restos du Cœur)
-Nicole LACONDEMINE (AFIPH)
-Noëlle GAY (UNRPA)
-Françoise ROBERT (Le Secours Populaire)
-Marie Paule GIRODET (Voir Ensemble)
-Elisabeth PRONIER (La Croix Rouge)
-Patricia BEAL (UDAF)

Le Conseil Municipal approuve la liste précitée à l'unanimité.

DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU CCAS DANS LES SYNDICATS DE COMMUNES ET DANS LES STRUCTURES EXTERIEURES.

Le conseil municipal est invité à désigner ses représentants communaux dans les structures suivantes :

ADPAH	R.MOUSSET	I.JURY
AFIPH	M.QUAY	N.LACONDEMINE
HOPITAL CONDRIEU	I.JURY	F.EYMARD

Le Conseil Municipal approuve la liste proposée à l'unanimité.

2 - Informations sur les grands projets.

Monsieur Joël DENUZIERE, adjoint en charge des grands projets communaux présente le dossier :

A ce jour les deux employés de la cuisine centrale élaborent quotidiennement environ 400 repas, destinés aux enfants des écoles, aux personnes âgées du Foyer Clariana, à du portage à domicile. Les locaux, qui se trouvent au RDC du Foyer Clariana, sont régulièrement pointés du doigt par les services de contrôle du département qui nous indiquent qu'ils ne répondent plus aux normes actuelles.

Son agrandissement dans ce même bâtiment serait très compliqué et pas viable à long terme. Une cuisine centrale adaptée permettra un alignement des effectifs pour cette activité, la mise en place de circuits courts et un travail plus important sur les produits.

Les repas de l'école du Village et de l'école privée sont aujourd'hui servis respectivement dans la salle Georges NEMOZ et la maison BENATRU, dans des locaux non adaptés en termes de sécurité et de salubrité, notamment dans la période actuelle et des locaux utilisés quotidiennement par des associations.

En parallèle, les écoles du Village et des Grouillères génèrent des coûts de fonctionnement importants en termes de d'entretien, de chauffage et de réparations. Ces bâtiments sont anciens, peu et mal isolés. L'école des Grouillères se trouve, en outre, dans la zone très sensible (M+) du PPRT.

La commune de St Clair du Rhône est propriétaire d'un tènement qui regroupe en centre-ville la maison des associations (pas aux normes en termes d'accessibilité et dont le coût de réhabilitation avait été estimé à 1,3 M€ en 2015), les anciens locaux techniques et la maison du policier municipal qui sera prochainement disponible. Superficie du tènement : 2.500 M²

Projet n°1 : cuisine centrale + réfectoire pour les 2 écoles du Village et des Grouillères + Groupe scolaire du Village.

Projet n°2 : option 1 + Groupe scolaire des Grouillères.

Nous ferons appel sur ce projet à un assistant à maîtrise d'ouvrage comme ce fût le cas pour le PPE. Il nous remettra des pré-projets avant une consultation d'architectes dont 3 seront retenus pour proposer le projet final.

Ce projet donnera lieu à la création d'une commission et à une recherche active de subventions :

- Le département accorde une subvention de 20% du coût du projet et la majeure de 20% supplémentaires s'il s'agit d'un projet « scolaire ».

En amont de ce projet :

- La maison Bénatru (classée « bâtiment remarquable de la commune » à protéger dans le PLU) doit subir les travaux nécessaires à l'accueil des « ACCRO Enfance et Jeunesse » à l'étage et des enfants les plus petits en périscolaire et pendant les vacances au rdc.

Un rendez-vous est pris avec l'architecte le 15/09 pour une 1^{ère} réunion. Nous avons la possibilité de toucher une subvention de la Région de 50% du montant des travaux (dont le plafond est fixé à 100 000 €) si les travaux débutent avant le 1^{er} avril 2021, une subvention départementale étant, là aussi, envisageable.

L'ensemble des services petite enfance, enfance et jeunesse seront rassemblés dans ce secteur géographique de la commune.

- Les travaux nécessaires vont être faits à la « maison Fleuret » pour accueillir les associations encore « logées » dans la maison des associations ou dans le bâtiment proche de la maison Bénatru ou celles n'ayant pas de locaux (Celadon, Amphora, Mammola association, Clariana, Côté rotin, Econscience). La « maison Fleuret » était auparavant destinée à faire de l'hébergement d'urgence avec 8 chambres mais n'a été utilisée sur les 6 dernières années qu'à 2 reprises pour 1 ou 2 nuitées. Un logement de la commune pourra être dédié à cette fonction.

Après cette présentation, quelques questions sont posées :

➤ Mme MEHIDI souhaite savoir si une commission chargée de ce projet sera créée ? Si oui qui pourra y participer ? Et si la Commission Environnement y sera représentée ?

Monsieur Le Maire répond que cette Commission sera constituée de membres de la Commission Bâtiments et des agents concernés (DGS, DST, Urbanisme et Chefs de services Ecoles, Alsh) et qu'il veillera à ce que la dimension Environnement/Transition Energétique soit intégrée (comme dans le Pôle Médical). Interpelé sur une consultation de la population sur ce projet, il précise qu'elle n'est pas envisagée à cette date. En revanche, l'information sur l'avancée, auprès des conseillers municipaux, sera faite chaque semaine, lors des réunions d'adjoints et, pour la population, par la Lettre mensuelle, les CR du Conseil municipal...Le choix du meilleur projet reviendra au Conseil Municipal après que la Commission d'Appel d'Offres en ait vérifié les offres.

Monsieur Le Maire précise que le calendrier est contraint, si la commune souhaite obtenir des subventions (début des travaux du projet principal le 1/6/2022 et début des travaux de la Salle Bénatru avant le 1/4/2021...) Il souhaite que ce bâtiment « Bénatru/Salle du Cercle » soit renommé lors d'un prochain C.M.

Questions diverses :

Rentrée Scolaire :

M Merlin et Mme Lecoutre se sont rendus dans chaque école publique mardi matin, pour la rentrée scolaire. Tout était prêt (locaux, mesures spéciales contre le COVID, l'accueil périscolaire et la cantine assurés). Les quelques inquiétudes des enseignants étaient contrastées par le plaisir affiché de l'ensemble des enfants.

M BELANTIN demande quelles sont les mesures prises en cas de détection d'un enfant porteur du COVID et qui décide de fermer une classe ou une école.

Monsieur Le Maire répond que, comme toujours, aucun risque ne sera pris, que les procédures de surveillance et d'alerte existent et seront respectées. Il cite, par exemple, que lorsqu'un pédiatre, suite à des symptômes décelés sur l'enfant d'un an d'un animateur, a conseillé à ce dernier d'effectuer un test, sa responsable, lui a demandé de rester chez lui, jusqu'à réception du résultat de ce test, par prévention. La décision de fermeture d'une classe ou d'une école ne revient pas à la Collectivité mais doit dépendre de l'Education Nationale, suite à l'intervention de l'ARS, alertée par la CPAM. Pour terminer, il annonce que tous les tests effectués par « prudence » pour des agents communaux en activité, comme pour les locataires du Foyer Clariana, ayant un ou des symptômes, depuis le 15/3, se sont révélés négatifs.


Situation sanitaire :


Les mesures COVID pour les **rassemblements** extérieurs ou les utilisations des salles communales ont été transmises aux Associations et sont rappelées dans la Lettre mensuelle. Elles conduisent à annuler les réservations des salles pour les particuliers, à ce jour, jusqu'à fin septembre.

Sur demande de M FAURITE, le maintien (ou non) du défilé du 11/11 sera envisagé mi-octobre selon l'évolution sanitaire.

Téléalerte :

Monsieur DEJEROME, adjoint à la sécurité, explique qu'il a fait envoyer le matin même un message aux conseillers municipaux pour rappeler le lieu et l'horaire de la réunion. 3 destinataires n'ont pas pu le recevoir car la base ne comportait que leurs numéros de téléphone fixe et d'autres n'avaient pas de coordonnées du tout. Avec l'accord des conseillers concernés, il va enrichir la base. Il précise qu'une réunion de la Commission Sécurité va bientôt être programmée pour mettre à jour le Plan Communal de Sécurité.

 Monsieur DESSEIGNET interpelle sur le stationnement Rue des Grouillères depuis le traçage d'une ligne blanche demandée par des riverains pour sécuriser l'accès à l'école. M Le Maire demandera au policier municipal de faire de la prévention sur ce secteur avant de verbaliser, si cela doit être le cas.

 Madame MEHIDI souhaite avoir des renseignements sur l'agression du Policier Municipal. Le Maire répond qu'il est intervenu, alerté par des cris, alors que le policier, en tenue, était couché par terre dans son bureau, et en très mauvaise posture avant son intervention. Ce dernier a déposé une plainte en Gendarmerie et Le Maire a fait de même car il est inadmissible, quelles qu'en soient les raisons, qu'un élu ou un représentant de l'ordre soit agressé, et, de plus, dans l'enceinte de la Mairie... Par ailleurs, il informe le conseil que des mesures de protection vont être mises en place pour les agents de l'accueil (Mairie et CCAS).

La séance est levée à 21H30'. Le prochain Conseil Municipal aura lieu Mardi 29/9/2020 à 20H30'.